

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 8 MARS 2017
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 17
Membres absents excusés: 3

L'an deux mille dix-sept le huit mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 28 février 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h08.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK,
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CORAZZA, Mme CORION, M. JURCZAK,
M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. GLODEN

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. SAPIN et M. FISCHER

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

Publié(e) le 16/03/2017
Notifié(e) le
Yutz, le 16/03/2017
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.




Stéphanie SIEBERT

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 16 MARS 2017

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2017-01 : Installation des délégués syndicaux titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières
- Délibération N°2017-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 7 décembre 2016
- Décisions du Président
- Délibération N°2017-03 : Modification des statuts du SYDELON
- Délibération N°2017-04 : Election d'un Vice-Président
- Délibération N°2017-05 : Election des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives
- Délibération N°2017-06 : Installation d'un membre au sein de la commission consultative des services publics locaux
- Délibération N°2017-07 : Convention fixant les modalités de versement de la participation des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés – Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F)
- Délibération N°2017-08 : Débat d'orientation budgétaire

Délibération n°2017-01

Objet : Installation des délégués syndicaux titulaires et suppléants de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Le comité syndical

- prend acte de l'installation des délégués syndicaux **titulaires** de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, ci-après désignés :
 - M. TINNES Jean-Paul,
 - M. GLODEN Roland.

- prend acte de l'installation des délégués syndicaux **suppléants** de la Communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, ci-après désignés :
 - M. KOPP Gabriel,
 - M. GONNET Joël.

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 7 décembre 2016

Le comité syndical :

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 7 décembre 2016.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2016 et 2017 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DECISION 2016-10 le 28 novembre 2016

DECIDE : de signer l'offre de la société EODD Ingénieurs Conseils pour un montant de 45000 € HT. Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2016-11 le 7 décembre 2016

DECIDE : de signer l'avenant de prorogation des assurances contractées auprès de la SMACL pour l'année 2017. La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2017. Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2016-12 le 20 décembre 2016

DECIDE : d'attribuer le marché de fourniture de lombricomposteurs et de souches de vers à la société SARL La Ferme du Moutta pour une durée de trois ans renouvelable une fois, dans la limite de 40 000€. Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2017-01 le 3 janvier 2017

DECIDE : de signer l'avenant de prorogation de l'assurance risques statutaires contractée auprès de la société APRIL pour l'année 2017. La cotisation est portée à 5,52% de la masse salariale. Les crédits sont inscrits au budget.

DECISION 2017-02 le 5 janvier 2017

DECIDE : de signer le contrat de maintenance pour la location d'un équipement XEROX 7225 pour un montant trimestriel de 371 euros HT.

DECIDE : de signer le contrat de maintenance pour un forfait unitaire trimestriel de 21 euros HT. Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2017-03**Objet : Modification des statuts du SYDELON**

Le comité syndical :

- adopte les statuts révisés.

Délibération n°2017-04**Objet : Election d'un Vice-Président**

Le comité syndical :

- procède à l'élection d'un Vice-Président.

Celle-ci doit avoir lieu au scrutin majoritaire et à bulletin secret.

La candidature est la suivante :

3^{ème} Vice-Président : Jean-Paul TINNES se déclare candidat;

Ordre des Vice-Présidences	NOM et Prénom	Nombre de présents	Bulletins blancs	Bulletins au nom de conseillers n'ayant pas déposé leur candidature	Bulletins nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues
3 ^{ème} Vice-Président	TINNES Jean-Paul	17	0	0	0	17	9	17

En conséquence, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés à savoir, M. Jean-Paul TINNES est élu 3^{ème} Vice-Président.

Délibération n°2017-05**Objet : Election des délégués syndicaux au sein des commissions consultatives**

Le comité syndical :

- élit les membres des commissions consultatives, ci-après désignés :

1^{ère} Commission : Prévention et communication : Présidée par Mme Patricia RENAUX ; M. Jean-François MEDVES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Jean-Paul TINNES, M. Gérard THEIS, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN.

2^{ème} commission : Stratégie de valorisation: Présidée par M. Philippe TARILLON ; M. Jean-Charles LOUIS, M. Justin CONRADT, M. Hervé CORAZZA, M. Jean-François MEDVES, M. Joël GONNET, M. Gérard THEIS, Mme Françoise SPERANDIO, M. Serge JURCZAK, M. Laurent BROUILLET et M. Bruno SAPIN

3^{ème} commission : Marchés publics et Travaux: Présidée par M. Jean-Paul TINNES ; M. Guy LANGENFELD, M. Roland GLODEN, M. Xavier DE LAZZER, Mme Françoise SPERANDIO et M. Lionel DORVEAUX.

4^{ème} commission : Finances et Personnel : Présidée par M. Daniel PERLATI ; M. Rachid CHEBBAH, Mme Patricia RENAUX, M. Philippe TARILLON, M. Jean-Paul TINNES, M. Marc FERRERO, Mme Françoise SPERANDIO et M. Bruno SAPIN.

5^{ème} commission : Elargissement du périmètre du SYDELON et réflexion de la création d'une régie transport: Présidée par M. Michel PAQUET ; M. Marc FERRERO, M. Rachid CHEBBAH, Mme Céline CONTI-REINERT, M. Gérard THEIS, M. Jean-Paul TINNES, Mme Christelle BUHAJEZUK, M. Philippe TARILLON, M. Joël GONNET, M. Bruno SAPIN et M. Gabriel KOPP.

Délibération n°2017-06

Objet : Installation d'un membre au sein de la commission consultative des services publics locaux

Le comité syndical :

- **installe** Monsieur Jean-Paul TINNES membre de la commission consultative des services publics locaux, en qualité de titulaire.

Délibération n°2017-07

Objet : Convention fixant les modalités de versement de la participation des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés – Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F)

Le comité syndical :

- **approuve** les termes de la convention telle que proposée,
- **autorise** le président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités de versement de la participation liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés entre le SYDELON et la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.

Délibération n°2017-08

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Le comité syndical :

- prend acte et vote la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Yutz, le 16 MARS 2017



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Paquet".

Michel PAQUET